

L'an deux-mille-vingt-trois, le 25 mai à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 8			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, Monsieur Vincent CERISIER, Madame Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Monsieur Alexandre CHABAUTY, Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Madame Caroline DHYEVRE, Monsieur Aurélien THABUTEAU.

Étaient absents :

Procurations : Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à Monsieur Vincent CERISIER,

Monsieur Aurélien THABUTEAU donne procuration à Madame Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Réhabilitation du musée – Signature d'un prêt

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour le projet de réhabilitation du musée, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 35 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales proposées par la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de financement du contrat de prêt qui se détaille comme suit :
 - Classification Glissler : 1-A
 - Montant du prêt : 35 000 €
 - Durée du prêt : 7 ans (84 mois)
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe à 4,08 %
 - Frais de dossier : 120 € (soit 0,15 % du montant du prêt avec un minimum de perception de 120 Euros)
 - Type d'amortissement : échéance constante (remboursement progressif du capital)
 - Périodicité des échéances : Annuelle en juin
- **DÉCIDE** de souscrire cet emprunt de 35 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DE LA TOURAINE ET DU POITOU comme mentionnée ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cet emprunt.

AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20230525-25052023_35A-DE
Reçu le 19/06/2023

mairie@antigny86.fr

Fait à ANTIGNY, le 5 Juin 2022

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20230525-25052023_35A-DE
Reçu le 19/06/2023

mairie@antigny86.fr